



PROCEDURE LABELLISATION 2017

Chaque Club peut télécharger via le site intranet de la FFSNW «Glis», www.ffsnw.org, les trois différents documents suivants:

- le formulaire des critères d'Éligibilité : *Doc E* à renseigner
- la Charte « labels FFSNW » comprenant les droits et devoirs des clubs labellisés, les modalités obtention/retrait et les dotations : *Doc C* à signer
- les formulaires des critères pour une ou plusieurs demandes de labels complémentaires au choix pour atteindre 1 étoile *, 2 étoiles ** ou 3 étoiles ** par label: au choix *Doc L1, L2, L3*, à renseigner

Ces 3 documents complétés sont à renvoyer à l'adresse suivante : m.okel@ffsnw.fr

Le 15 Juin 2017 : clôture des candidatures.

Entre le 15 Juin et le 30 Juin 2017 : instruction par la FFSNW, avec avis consultatif de la ligue intéressée et rendu de décision avec information aux clubs concernés.

La labellisation est accordée pour la mandature, avec cependant un bilan annuel (durée variable de la labellisation en fonction de l'année de demande : durée maximum 4 ans), à l'exception du label Ponton-Sensation qui est lui accordé pour une durée maximum de 2 ans.

La délivrance de label, dans le cadre de cette campagne, ne vaut que pour la saison 2017.

Une nouvelle campagne de labellisation sera lancée en 2018.

La 1ère demande de labellisation ESW est facturée 45 euros.